

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

**Délibération
n°2026-07/04-025**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

**Commission de contrôle
des listes électorales :
désignation des membres**

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,

Vu la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du maire.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

L'article L.19 du Code Electoral indique que « Dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »

Monsieur Le Maire propose de désigner les 5 membres prêts à participer aux travaux de ladite commission, ainsi que les 5 suppléants.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, Monsieur le Maire fait lecture de la liste déposée.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De désigner les membres suivants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

Commission de contrôle des listes électorales	Titulaires	Suppléants
Liste 1 – « Agissons pour Cazères » <i>Groupe majoritaire</i>	- Katy BAJOUÉ - Frédéric COUASNON - Fabienne VALENCE	- Patrick LAFFAGE - Elisabeth CRESPO - Noël LOSIO
Liste 2 « Mieux vivre à Cazères » <i>Groupe minoritaire</i>	- Jean-Luc RIVIERE - Jérôme POTTIER	- Alexandrine MATONDO - Cécile BERNARDINI

Pour extrait conforme,
Cazères, le 08 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS